



**MAIRIE DE GOYRANS**

**185 Chemin des Crêtes - 31120 GOYRANS**

**Téléphone : 05.61.76.45.28 - Fax : 05.61.76.45.28 - Email : [mairie@goyrans.fr](mailto:mairie@goyrans.fr)**



**Compte rendu  
du conseil municipal de GOYRANS**

***Mardi 13 avril 2022***

***Salle du conseil municipal***



**SOMMAIRE**

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>2</b>
<b>  Approbation du compte administratif 2021.....</b>	<b>4</b>
<b>  Approbation du compte de gestion 2021 .....</b>	<b>4</b>
<b>  Affectation des resultats .....</b>	<b>5</b>
<b>  Vote des subventions pour les associations.....</b>	<b>7</b>
<b>  Vote des taux d'imposition 2022 .....</b>	<b>8</b>
<b>  Vote du budget primitif 2022 .....</b>	<b>9</b>
<b>  Demande de subvention pour l'achat d'un tracteur tondeuse .....</b>	<b>12</b>
<b>  Demande de subvention pour l'achat d'une remorque aspirateur .....</b>	<b>12</b>
<b>  Demande de subvention pour l'achat d'un nettoyeur haute pression thermique .....</b>	<b>12</b>
<b>  Demande de subvention pour l'achat d'un panneau d'information électronique.....</b>	<b>13</b>
<b>  Demande de subvention pour la mise en réseau des bibliothèques auprès de la DRAC .....</b>	<b>13</b>
<b>  Demande de subvention pour la mise en réseau des bibliothèques auprès du Conseil départemental.....</b>	<b>14</b>
<b>  Conventions de mise a disposition des services ads et guichet unique du sicoval – autorisation à signer.....</b>	<b>14</b>
<b>  Désignation référent laïcité .....</b>	<b>15</b>
<b>  Questions diverses .....</b>	<b>15</b>



**Réunion du Conseil municipal du 13 avril 2022**

**Ouverture de séance : 20h35**

**Présents :**

M. ALMERO Jean Jacques  
Mme CAMAIN Anne-Claire  
Mme COLLANGE Julie  
M. GEORGET Eric  
Mme HAITCE Véronique  
M. MARTY Hubert  
M. MUJICA Domingo  
M. VAILLANT Denis  
Mme VANCOPPENOLLE Sandrine  
M. ZANDONA Laurent

**PROCURATIONS :**

Mme LACOSTE Corinne à Mme CAMAIN Anne-Claire  
Mme BOUCHERET Marie-Laure à Denis VAILLANT  
Mme MONTADAT Nathalie à M. ALMERO Jean-Jacques

**Absents non excusés :**

Mme PEYREGA Mathilde  
M. ROGNANT Pierre



Le treize avril de l'an deux mille vingt et deux, à vingt heures et trente-cinq minutes, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Madame le Maire propose pour secrétaire Madame Anne-Claire CAMAIN.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

<b>Nombre de suffrages exprimés : 13</b>
<b>Pour : 12</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 1</b>

Madame le Maire sort de la salle du conseil et Denis Vaillant prend la présidence afin de procéder à l'approbation du compte administratif dressé par l'ordonnateur. L'exercice 2021 du budget étant clos, il est soumis à approbation le compte administratif de la commune.

#### Section de fonctionnement

Recettes :	495 426.26 €
Dépenses :	<u>488 865.84 €</u>
Excédent 2021	6 560.42 €
Excédent 2020 reporté	191 727.68 €

**Excédent de fonctionnement de clôture : 198 288.10 €**

#### Section d'investissement

Recettes :	30 267.73 €
Dépenses	58 967.46 €
Déficit 2021	- 28 699.73 €
Excédent 2020 reporté	117 544.56 €

**Excédent d'investissement de clôture : 88 844.83 €**

Laurent ZANDONA regrette que l'on ne puisse pas anticiper les entrées sur les terrains agricoles devenus constructibles.

Eric GEORGET demande si cela veut dire que sans augmentation de l'impôt il n'y a pas d'augmentation de la DGF.

Laurent ZANDONA demande si, par rapport à ce que rapporte la location de la salle des fêtes, on a une idée de la recette réelle, déduction faite du coût pour la commune de l'électricité et du chauffage.

Denis VAILLANT indique que la salle des fêtes est chauffée pour les activités en semaine, et qu'il n'y a pas de surcoût spécifique pour la location du week-end (problème d'inertie). Le coût est d'environ de 6 000 euros par an.

Eric GEORGET indique que le choix du marché aurait été intéressant au regard des conditions tarifaires si on était restés à l'UGAP.

Jean-Jacques ALMERO demande si le coût du fauchage a été estimé (la question a été évoquée avec Eric SEIZE pour envisager 2022).

Après délibération, le Conseil municipal approuve à la majorité le compte administratif 2021 tel qu'il est présenté.

Ainsi fait et délibéré le 13/04/2022.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**



<p><b>Nombre de suffrages exprimés : 13</b> <b>Pour : 13</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b></p>
--

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion :

1°) Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2021 tel qu'il est présenté.

Ainsi fait et délibéré le 13/04/2022.

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

<p><b>Nombre de suffrages exprimés : 13</b> <b>Pour : 13</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b></p>
--



Code INSEE	Commune de GOYRANS Commune
------------	-------------------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** N° 22/05  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Véronique HAITCE, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 198 288.10 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre	0
Pour	13

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 560.42 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	191 727.68 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	198 288.10 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	88 844.83 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0.00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 198 288.10 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	198 288.10 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €



- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati  
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Véronique HAITCE, Maire, compte tenu de la transmission GOYRANS, le 13/04/2022 et de la publication le 13/04/2022.

A GOYRANS, le 13/04/2022.





Code INSEE	Commune de GOYRANS Commune
------------	-------------------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** *no 22/05*  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Véronique HAITCE, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 198 288.10 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre	0
Pour	13

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 560.42 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	191 727.68 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	198 288.10 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	88 844.83 €
<b>E Solde des restes à régler d'investissement (4)</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0.00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 198 288.10 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	198 288.10 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Véronique HAITCE, Maire, compte tenu de la transmission GOYRANS, le 13/04/2022 et de la publication le 13/04/2022.

A GOYRANS, le 13/04/2022.



Ainsi fait et délibéré le 13/04/2022.

**VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS**

<b>Nombre de suffrages exprimés : 13</b>
<b>Pour : 13</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>



Madame le Maire propose l'attribution de subventions au titre de l'année 2022 aux associations suivantes :

<b>Associations :</b>	<b>Proposition</b>
A.P.E	450 €
A.C.C.A	250 €
Itin' errances	400 €
La boule du vent d'Autan	400 €
T.G.V.	800 €
Comité des Fêtes	2 000 €
Total	4 300 €

Madame le Maire propose également l'attribution de subventions aux organismes publics suivants :

<b>Organismes :</b>	<b>Proposition</b>
C.C.A.S.	3 500 €
Coopérative scolaire	750 €
Total	4 250 €

Après délibération, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le montant des sommes attribuées aux associations et organismes de droit public.

Ainsi fait et délibéré le 13/04/2022.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 202**

<b>Nombre de suffrages exprimés : 13</b> <b>Pour : 13</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
--



Madame le Maire propose de voter les taux d'imposition 2022 avec une augmentation de 5 % pour le foncier bâti et de 5% pour le foncier non bâti, à savoir :

Foncier bâti :	34.20 %
Foncier non bâti :	66.78 %

Laurent ZANDONA demande si une comparaison a été faite avec Lacroix Falgarde. Véronique HAITCE indique qu'il est préférable de se comparer à des communes de même strate.

Laurent ZANDONA demande combien cette proposition d'augmentation rapporterait à la Mairie et s'il ne serait pas préférable de faire un effort fiscal de 1% tous les ans plutôt qu'une grosse augmentation « d'un coup ».

Véronique HAITCE répond qu'à 5%, l'augmentation reste faible et qu'il s'agit d'un rattrapage des derniers exercices.

ERIC GEORGET indique que les augmentations peuvent se justifier soit par les projets qui nécessitent des investissements ou parce que l'on prévoit des dépenses de fonctionnement plus élevées. Ce que l'on ne sait pas c'est ce que sera l'inflation dans un an, qui augmente déjà de 5%, il faudra peut-être réaugmenter de 5% de nouveau l'année prochaine. Il indique qu'il convient de ne pas évoquer au surplus le coût de l'énergie qui est compris dans l'inflation et demande avec quel scénario on équilibre le budget.

Véronique HAITCE répond que la question ne se pose pas car on a encore de l'excédent.

Laurent ZANDONA demande si les terres agricoles sont concernées.

Denis VAILLANT répond que deux bases existent : terre agricole et terre non agricole, mais le taux est le même.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et vote à l'unanimité, les taux communaux 2022 indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 13/04/2022.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

<b>Nombre de suffrages exprimés : 13</b> <b>Pour : 12</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 1</b>
--

Madame le Maire expose au conseil municipal les propositions, par section et par chapitre, du budget 2022 de la commune :

### **FONCTIONNEMENT –DEPENSES**

<b>Chapître</b>	<b>Libellé</b>	<b>PROPOSITION</b>
011	Charges à caractère général	223 209.00
012	Charges de personnel	268 110.00



014	Atténuations de produits	34 991.00
022	Dépenses imprévues	41 500.00
065	Autres charges de gestion courante	139 400.00
066	Charges financières	570.00
067	Charges exceptionnelles	10 000.00
042	Opérations d'ordre entre sections	4 204.00
<b>Total</b>	<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>721 984.00</b>

 **FONCTIONNEMENT –RECETTES**

Chapître	Libellé	PROPOSITION
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	214 646.05
013	Atténuations de charges	8 500.00
70	Produits des services	63 820.00
73	Impôts et taxes	326 153.00
74	Dotation et participations	86 694.00
75	Autres produits de gestion courante	14 000.95
77	Produits exceptionnels	8 170.00
<b>Total</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>721 984.00</b>

 **INVESTISSEMENT –DEPENSES**

Chapître	Libellé	PROPOSITION
020	Dépenses imprévues d'investissement	30 500.00



16	Emprunts et dettes assimilées	12 050.00
20	Immobilisations incorporelles	41 386.00
204	Subventions d'équipement versées	250.00
21	Immobilisations corporelles	372 744.00
23	Immobilisations en cours	8 400.00
<b>Total</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>465 330.00</b>

**INVESTISSEMENT –RECETTES**

<b>Chapître</b>	<b>Libellé</b>	<b>PROPOSITION</b>
002	Solde d'exécution d'inv. reporté	88 593.86
040	Opérations d'ordre entre section	4 204.00
10	Dotations Fonds divers	36 001.64
13	Subventions d'investissement	40 530.50
16	Emprunts	296 000.00
<b>Total</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>465 330.00</b>

Laurent ZANDONA demande le coût annuel pour la mise en réseau. Il est de 97 euros.

Remplacement du candélabre hos service des terrains de tennis : négociation menée par Jean-Jacques ALMERO pour la fourniture à prix coutant par le prestataire intervenu l'année dernière.

Les recettes incluent-elles le prêt potentiel ? C'est effectivement le cas.

Connaît-on les conditions d'octroi des prêts bancaires ? Oui, aujourd'hui nous sommes à 1,9%.

Madame le Maire demande de procéder au vote de ce budget par section et par chapitre.

Après délibération, le conseil municipal vote à la majorité le budget 2022 de la commune.

Ainsi fait et délibéré le 13/04/2022.



### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE**

<b>Nombre de suffrages exprimés : 13</b> <b>Pour : 13</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
--

Dans le cadre du projet d'achat d'un tracteur tondeuse, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise « Lauragais Motoculture » et propose de demander une subvention au conseil départemental.

Le coût total est estimé à 16 110,00 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le devis de la société « Lauragais Motoculture » de 16 110,00 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental et à signer tous les actes afférents à ce dossier en vue de l'obtention d'une aide au taux le plus large possible,

Ainsi fait et délibéré le 13/04/2022.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE ASPIRATEUR**

<b>Nombre de suffrages exprimés : 13</b> <b>Pour : 13</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
--

Dans le cadre du projet d'achat d'une remorque aspiratrice, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise «Lauragais Motoculture» et propose de demander une subvention au conseil départemental.

Le coût total est estimé à 1 000,00 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** :

- **ACCEPTÉ** le devis de la société «Lauragais Motoculture» de 1 000,00 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental et à signer tous les actes afférents à ce dossier en vue de l'obtention d'une aide au taux le plus large possible,

Ainsi fait et délibéré le 13/04/2022.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION THERMIQUE**

<b>Nombre de suffrages exprimés : 13</b> <b>Pour : 13</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
--



Dans le cadre du projet d'achat d'un nettoyeur à haute pression thermique, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise « Lauragais Motoculture » et propose de demander une subvention au conseil départemental.

Le coût total est estimé à 1 880,00 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la société « Lauragais Motoculture » de 1 880,00 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental et à signer tous les actes afférents à ce dossier en vue de l'obtention d'une aide au taux le plus large possible,

Ainsi fait et délibéré le 13/04/2022.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN PANNEAU D'INFORMATION ELECTRONIQUE**

<i>Nombre de suffrages exprimés : 13</i>
<i>Pour : 13</i>
<i>Contre : 0</i>
<i>Abstention : 0</i>

Dans le cadre du projet d'achat d'un panneau d'affichage extérieur double écran, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise « MRS TECHNOLOGY-DIGITAL GROUP » et propose de demander une subvention au conseil départemental.

Le coût total est estimé à 17 500 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la société « MRS TECHNOLOGY-DIGITAL GROUP » de 17 500 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental et à signer tous les actes afférents à ce dossier en vue de l'obtention d'une aide au taux le plus large possible,

Ainsi fait et délibéré le 13/04/2022.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES AUPRES DE LA DRAC**

<i>Nombre de suffrages exprimés : 13</i>
<i>Pour : 13</i>
<i>Contre : 0</i>
<i>Abstention : 0</i>

Madame le Maire rappelle que certaines opérations réalisées par les collectivités territoriales peuvent bénéficier de subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie.

Un groupe de travail coordonné par M. Yannick MORERE (près le CD31) et composé des bibliothécaires des communes de Goyrans, Rebigue, Aureville, Lacroix-Falgarde, Vieille-Toulouse et Espanès a été mis en place afin d'étudier les possibilités et modalités de mise en réseau des ressources documentaires de ces communes



et moderniser l'équipement actuellement utilisé, tout en mettant en place un portail d'accès commun auxdites ressources documentaires pour les habitants des communes citées précédemment.

Un devis a par la suite été proposé par la Société C3RB, pour chacune des communes, en tenant compte de l'équipement déjà déployé. Un devis a été présenté à la commune de Goyrans, pour un montant de 2588,33 € HT.

Madame le Maire propose de valider le devis reçu, d'une part, et d'autre part, de solliciter une subvention auprès de la DRAC Occitanie afin de prendre en charge une partie du coût de la mise en réseau de la bibliothèque communale. A ce titre le montant maximum de la subvention peut s'élever à 60% du coût total HT de l'opération, soit une subvention de 1553,00 € pour un coût total de 2588,33 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le maire et avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de mise en réseau des bibliothèques,
- **DE VALIDER** le devis déposé par la société C3RB, pour un montant de 2588,33 € HT,
- **DE SOLLICITER**, auprès de la DRAC Occitanie, une subvention au taux de 60% au titre de la Subvention « Informatisation, création de services numériques aux usagers, mise en accessibilité numérique et équipement informatique) ».
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à déposer la demande de subvention susdite ainsi qu'à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le 13/04/2022.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

<p><b>Nombre de suffrages exprimés : 13</b> <b>Pour : 13</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b></p>
--

Ainsi fait et délibéré le 13/04/2022.

### **CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES ADS ET GUICHET UNIQUE DU SICOVAL – AUTORISATION A SIGNER**

<p><b>Nombre de suffrages exprimés : 13</b> <b>Pour : 13</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b></p>
--

La réforme relative aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme engagée par l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 et du décret n°2007-19 du 5 janvier 2007, associée à la réforme générale des politiques publiques de l'Etat à l'accélération des mouvements de la décentralisation ont conduit le Sicoval à reconsidérer le soutien aux communes en matière d'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, en particulier en ce qui concerne les échanges et l'instruction sous forme dématérialisée des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Madame le Maire informe que par délibération n° S2021112027 du Conseil de Communauté en date du 6 décembre 2021 relative à la dématérialisation de l'application des droits des sols, le Sicoval a adopté :



- La nouvelle convention de mise à disposition du service ADS et ses annexes,
- La nouvelle convention relative à l'utilisation de l'outil informatique et la mise en place d'un guichet unique et ses annexes.

Les communes sont invitées à délibérer à leur tour pour adopter ces nouvelles conventions.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer lesdites conventions et tout autre document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le 13/04/2022.

## **DESIGNATION REFERENT LAICITE**

Point annulé (mission assurée par le Centre de Gestion de la Haute Garonne).

## **QUESTIONS DIVERSES**

Point antenne : la mairie a reçu une déclaration préalable pour la construction d'un pilonne d'une antenne relai. La volonté reste de s'opposer pour des raisons essentiellement environnementales. Une convention avec un cabinet d'avocat a été prise en l'arrêté d'opposition va être écrit avec leur assistance (en cas de passage au tribunal, l'assistance juridique est également prévue). Règlement écrit du PLU opposable : aucune construction autorisée à moins de 150m du chemin de Badel. Non opposable si construction d'utilité publique... Couverture : 95% (ARCEP), voir 100 % pour FREE. Argument de la trame verte et bleue. Recommandation technique du SICOVAL (responsabilité juridique reste à la mairie). Date de dépôt et de réponse de la mairie : 5 avril dépôt, réponse avant le 5 mai chez Free.

Maison pour tous : appel à candidatures, 10 cabinets d'architecte ont répondu. Trois ont été retenus en commission d'appel d'offre : ils vont faire une offre pour le 5 mai. Communication dans Le Petit Goyranais. Avant-projet détaillé attendu en septembre, subventions demandées avant la fin de l'année.

Synthèse RPI en préparation.

Je soussignée Véronique HAITCE, Maire de la commune de Goyrans, certifie avoir affiché le 18/04/2022 aux lieux habituels d'affichage et sur le site internet de la commune ([www.goyrans.fr](http://www.goyrans.fr)) le compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 avril 2022.

Fait à Goyans, le 18/04/2022

